

CONDITIONS DE LOCATION CHALETS MARGOT VIA LASTATIONDESKI.COM

Article 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes CGPV s'appliquent aux prestations fournies par L'hôtel Club Chalet Margot dans le cadre d'un contrat hébergement conclu entre l'hébergeur « Hôtel Club Chalet Margot » et le client. Le contrat et les CGV formant un ensemble indissociable. En cas de contradiction entre les dispositions des CGV et celles du contrat, les dispositions du contrat sont seules applicables. Le client est la société signataire du contrat hébergement. Le bénéficiaire est la personne physique qui bénéficie des prestations réservées dans le cadre du contrat hébergement.

Article 2 : RÉSERVATION

Une facture acquittée de votre séjour vous sera remise le jour de votre départ. La réception de la confirmation de séjour, ainsi que le règlement total ou partiel du séjour, implique l'approbation et la ratification sans réserve par vos soins des conditions générales et particulières et des modalités de séjour. Nombre d'inscrit L'occupation des locations est strictement limitée au nombre de personnes indiquées dans la brochure. Tout dépassement pourra soit être refusé, soit faire l'objet d'un supplément de prix sur le lieu du séjour. Il vous sera demandé le nombre exact de personnes à inscrire, et leur âge, Souhaits particuliers Vous pouvez nous faire connaître vos souhaits particuliers tels que chambres ou appartements attenants, rez-de-chaussée ou étage, exposition, repas spéciaux, au moment de votre inscription. Nous signalerons vos souhaits aux prestataires concernés. Les animaux domestiques ne sont accueillis que dans la mesure où leur présence a été spécifiée et acceptée lors de l'inscription. Les animaux relevant de la 1re ou 2e catégorie de la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 ne sont pas accueillis. Il sera exigé que l'animal soit tenu en laisse dans l'enceinte de l'établissement. Les animaux restent toutefois interdits dans la piscine. Le tarif est de 06 € par jour et par animal.

Article 3 : CONDITIONS DE SÉJOUR

Le séjour entier est du par le client, même s'il ne se présente pas au lieu et à la date de séjour choisi par lui lors de son inscription ou qui renonce pour quelque motif que ce soit. Une Assurance Annulation peut être souscrite par le client, Tout séjour interrompu, quelle qu'en soit la cause, ne donnera lieu à aucun remboursement. Arrivée et départ / Les arrivées et les départs doivent impérativement se faire aux heures spécifiées, soit de 16h30 à 20h00 le jour de votre arrivée et avant 10h00 le jour du départ. Si par la suite d'un empêchement majeur vous ne pouvez arriver dans les délais, il est indispensable d'en aviser la réception au 0492588690 et de régler avec elle les conditions de votre arrivée. Par ailleurs les clients doivent respecter le règlement intérieur propre à l'hôtel Club Chalets Margot. Dans le cas où le comportement ou la tenue d'un client risque de compromettre le bon déroulement de l'activité de l'hôtel club Chalet Margot, le prestataire pourra refuser l'accès à ses installations, voir même écourter son séjour sans que cela puisse donner lieu à un remboursement. Effets personnels / Le client est responsable de l'ensemble de ses biens (voiture, bagages, caméras, skis, bijoux, argent...). Il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires les concernant. L'hôtel club et ses prestataires dégagent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration, accident ou tout autre dommage. Un coffre est mis à votre disposition à la réception de l'hôtel sous la responsabilité du Directeur de l'établissement État des lieux, inventaire et propreté du logement : Pour les APPARTEMENTS ET LES CHALETS, un inventaire est situé dans le logement. Vous êtes invités à signaler les absences auprès de

la réception dans les 24 h suivant votre entrée dans le logement. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Les éventuels dégâts et objets manquants vous seront par conséquent facturés suite à l'évaluation faite par l'hôtel club et imputés à la caution..

Article 4 : LES PRIX

Les tarifs proposés s'entendent TVA comprise et nets de toute commission. Ils incluent la mise à disposition d'un hébergement, charges comprises (électricité, eau, chauffage) et selon le choix du client, le petit déjeuner, la 1/2 pension, la pension complète. Vous aurez à acquitter une taxe de séjour en sus, dont le barème est fixé par arrêté municipal, au profit de la commune. Les tarifs sont applicables, sous réserve de disponibilités des établissements, exclusivement pour le type d'hébergement désigné à l'exclusion de toute autre catégorie se réserve la possibilité de modifier les tarifs proposés en cas de changement législatif et / ou réglementaire susceptible d'entraîner une variation de leurs prix (modification du taux de TVA en vigueur, instauration d'une nouvelle taxe, etc.)

Article 5 : OBLIGATION DU LOCATAIRE

Chaque occupant d'un chalet ou d'une chambre d'hôtel s'engage à ne pas perturber le bon fonctionnement de l'établissement et à respecter les autres clients, à tous les niveaux et notamment au niveau du bruit le soir et la nuit.

Article 6 : LITIGES

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être envoyée par lettre recommandée avec accusé réception à hotel club chalet Margot 05250 St ETIENNE EN DEVOLUY dans un délai maximum de 8 jours après le départ du client. À défaut d'un accord à l'amiable, tout litige sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de GAP.